

plutôt que ce mot a plus d'un sens, et que la différence de durée se mesure sur la différence de nature. Si l'existence des êtres qui subsistent diffère à raison de leur nature, on aurait tort de chercher en nous une continuité de durée semblable à celle qui distingue les purs esprits. Peut-on placer sur la même ligne des substances dont les unes sont supérieures aux autres ? Il ne faut donc pas chercher dans l'homme la continuité d'existence de ces intelligences immatérielles qui ont reçu avec la vie l'immortalité en partage, et subsistent à jamais dans cet état par la seule volonté de Dieu. L'homme, par son âme, est bien immortel depuis la création ; mais par le corps, ce n'est qu'à la faveur de divers changements qu'il peut parvenir à l'incorruptibilité, et voilà la grande raison de cette résurrection dont nous parlons : sans la perdre de vue, nous attendons la dissolution du corps, laquelle doit suivre cette vie d'infirmités et de misères, bien persuadés qu'après viendra le jour qui fera éclore une vie nouvelle exempte de corruption. Nous ne nous comparons point à la brute qui meurt sans retour, nous ne nous égalons point aux purs esprits qui ne meurent jamais : de cette manière, nous n'allons pas légèrement placer au même rang des êtres d'une nature si différente ; et si le mode de durée n'est pas le même dans l'homme, il ne faut pas s'en affliger ni désespérer de la résurrection, parce que la séparation de l'âme d'avec le corps, et la dissolution de ce dernier, semblent mettre quelque interruption dans la continuité de notre vie. Eh ! ne voyez-vous pas que nos esprits venant à s'épuiser, nos fibres à se relâcher, le sommeil paraît suspendre cette vie qui consiste dans le sentiment, et qu'après un repos de courte durée l'homme renaît, pour ainsi dire, tout à coup ? Cependant nous ne craignons pas de dire que c'est la même vie qui continue. Voilà, ce me semble, pourquoi les poètes ont appelé le sommeil le frère de la mort ; ce n'est pas qu'ils aient prétendu leur donner une même descendance ; mais c'est qu'il existe une grande similitude entre l'état d'un mort et celui d'un homme qui dort : n'est-ce pas le même repos, la même insensibilité pour tout ce qui existe ou arrive en ce moment, ou plutôt n'est-

ce pas le même oubli d'eux-mêmes et de leur propre existence. Si nous convenons sans peine que cette vie mortelle, toute sujette qu'elle est, comme nous l'avons dit, à tant de vicissitudes et d'alternatives depuis le moment de notre naissance jusqu'à celui de notre mort, ne laisse pas d'être la même vie, pourrions-nous repousser l'espoir qu'un jour la mort fera place à la vie, et amènera la résurrection, bien que la vie présente soit interrompue quelque temps par la séparation de l'âme et du corps?

XVII. L'instabilité est le caractère de notre nature, ainsi Dieu l'a voulu, suivez-en les différentes phases. Dès le principe, notre vie et sa durée sont sujettes à bien des vicissitudes, interrompues tantôt par le sommeil, tantôt par la mort, tantôt par les transformations de chaque âge qui se succèdent les unes aux autres d'une manière presque insensible. Quel homme, en effet, si l'expérience ne venait au secours de sa raison, pourrait s'imaginer qu'une semence molle et homogène renfermât tant et de si grandes facultés, et les ressorts puissants de toutes ces parties diverses qui s'emboîtent si parfaitement, je veux dire les os, les nerfs, les cartilages, les muscles, les chairs et les entrailles? Qui de nous soupçonnerait tout cela dans ce germe encore humide? Quelle différence entre l'état de l'enfance et celui de la jeunesse, entre la jeunesse et l'âge mûr, ou le déclin de la vie? Dans chacun de ces divers périodes, vous n'appercevez rien qui annonce les suivants, et ces changements passent, les uns inaperçus, d'autres laissant à peine entrevoir quelques indices de ceux qui doivent suivre naturellement. A moins d'être insensé ou complètement aveugle, qui ne convient de cette vérité? Ne sait-on pas qu'il faut d'abord déposer le germe qui doit former le corps; qu'à la faveur de ce germe, tous les membres et toutes leurs parties se développent; que le fœtus ayant vu le jour, le premier âge reçoit son accroissement; qu'à ce premier développement succède l'âge viril ou l'âge parfait; à celui-ci, le déclin des facultés naturelles jusqu'à la vieillesse; qu'enfin la dissolution du corps vient mettre un terme à sa décrépitude. Si donc, dans cette circonstance, où la semence n'indique en aucune manière la vie et la forme

de l'homme; où l'existence ne fait point pressentir la dissolution du corps réduit à ces premiers éléments, on déduit néanmoins, de l'enchaînement naturel des choses, l'existence future de celles qu'on ne peut avoir sous les yeux : à plus forte raison l'enchaînement de nos démonstrations, plus sûr que toutes les preuves d'expérience, doit-il confirmer le dogme de la résurrection ?

#### XVIII. Les preuves que nous avons apportées jusqu'ici pour

établir la vérité de la résurrection sont toutes de la même nature, puisqu'on toutes découlent du même principe, c'est-à-dire de notre génération venant des premiers hommes que Dieu a créés. Mais les unes s'appuient sur le principe même de cette commune origine, et les autres, pures conséquences de ce principe, reposent sur le dogme de la Providence.

La nature de l'homme et le but de la création se trouvent nécessairement liés; aussi le motif de la création fait-il le fond de la preuve que nous tirons de là, tandis que celle qui se tire de Dieu, considérée comme juge des bonnes et mauvaises actions, naît à la vérité de la fin pour laquelle l'homme a été créé, mais découle plus directement du dogme de la Providence.

Nous avons développé la première le mieux qu'il nous a été possible. Que nous reste-t-il à faire, sinon d'appuyer la vérité dont il s'agit sur les arguments tirés, et du jugement équitable ou l'homme sera puni ou récompensé selon ses mérites, et de la fin pour laquelle il avait reçu la vie. Mais établissons un ordre méthodique et naturel, et pour cela donnons d'abord la raison tirée du jugement de Dieu.

J'ajouterai seulement un mot pour mettre dans mon sujet tout l'ordre et toute la lucidité possible : ceux qui reconnaissent un Dieu créateur du monde doivent convenir, en raisonnant dans leur principe, que sa sagesse et sa justice veillent sur toutes les créatures; qu'il n'y a rien sur la terre ni dans le ciel qui ne soit soumis aux lois de la Providence; que sa sollicitude paternelle s'étend aux plus petites choses comme aux plus grandes, à ce qui est visible comme à ce qui ne l'est pas; en effet, toutes les choses créées réclament les soins du créateur;

chacune en particulier, selon sa nature et sa destinée. On ne dispensera d'entrer ici dans ce détail des soins que chaque être semble exiger de la Providence, conformément à sa nature. L'homme, dont je dois m'occuper ici, a besoin d'aliment, parce qu'il est faible; de successeurs, parce qu'il est mortel; et d'un jugement à venir, parce qu'il est raisonnable. Si tout cela tient à sa nature, s'il a besoin d'aliments pour soutenir sa vie, de successeurs pour perpétuer sa race, et d'un jugement futur, à raison de ce besoin de se nourrir et de se propager, car l'homme a des bornes à respecter, on peut conclure que le besoin de nourriture, de propagation, se rapportant à tout l'être de l'homme, le jugement s'étendra à tout l'homme tel qu'il est, c'est-à-dire au corps et à l'âme; c'est l'homme tout entier qui doit rendre compte de ses actions, et en recevoir le châtiement ou la récompense. Le jugement, pour être juste, doit appliquer le châtiement ou la récompense à l'un et à l'autre: il ne convient pas que l'âme subisse seule le châtiement ou récompense elle n'est pas portée à la volupté, aux plaisirs des sens; il serait pareillement injuste que le corps fût seul récompensé ou puni (par lui-même, en effet, il est incapable de discerner le bien du mal, ce qui est permis de ce qui ne l'est pas; c'est à l'âme et au corps réunis qu'il faut s'en prendre de ce que l'homme a fait). Or, la raison nous démontre que ce jugement n'a point lieu dans cette vie (peut-on en effet la considérer comme une récompense des mérites du juste, puisqu'elle lui est commune avec une foule d'athées, de voluptueux, de scélérats, que n'atteint pas l'infortune jusqu'à la fin de leur carrière, tandis que celui qui se dévoue à la pratique de toutes les vertus se voit continuellement exposé à la douleur, à l'injure, à la calomnie, aux tourments, à tous les genres de maux). Il n'a point lieu immédiatement après la mort (l'homme alors ne subsiste pas tout entier, puisque l'âme est séparée du corps, et que le corps lui-même, tombé en dissolution et rendu aux éléments dont il avait été tiré, ne conserve rien de sa première nature ni de sa forme, bien loin de garder le souvenir du passé).

Que reste-t-il donc ? Tout le monde le voit, et l'apôtre nous l'apprend ; il faut que cet être corruptible et périssable soit revêtu d'incorruptibilité, afin que par la résurrection nos membres épars ou dissouts venant à se réunir, et un souffle de vie ranimant nos cadavres, chacun de nous soit récompensé ou puni selon le bien ou le mal qu'il aura fait par le moyen du corps.

XIX. C'est par ce raisonnement, et d'autres semblables, qu'on peut confondre ceux qui reconnaissent une Providence, et admettent nos principes, mais les oublient, je ne sais comment, dans la discussion. Ce que je viens de dire en peu de mots et comme en passant, on peut le développer plus au long. Pour ceux qui révoquent en doute jusqu'aux premiers principes, tout ce qu'on peut faire de mieux c'est d'adopter à leur égard la méthode suivante ; douter avec eux et leur demander : Faut-il croire que toute la vie de l'homme est tellement vouée au mépris, que personne ne s'en occupe ; qu'une noire vapeur, couvrant la surface de la terre, plonge dans l'oubli et le silence, et les hommes et leurs actions ; ou bien ne serait-il pas plus sûr de penser que le Créateur préside à son œuvre, qu'il voit tout, qu'il juge les pensées et les actions, même les plus secrètes. Car, si les actions de l'homme ne sont soumises à aucun jugement, l'homme n'a rien qui le distingue de la brute : que dis-je ? Il est plus malheureux que l'animal sans raison ; il dompte, il réprime les mouvements de son cœur ; il pratique la piété, la justice et toutes les autres vertus : alors la vie des animaux et des bêtes féroces serait bien préférable, la vertu deviendrait la plus grande des folies, les menaces d'un jugement, la chose la plus ridicule ; se livrer tout entier à la volupté serait le souverain bien, l'unique loi, le but commun ; il n'y aurait plus de maxime raisonnable que celle des débauchés et des voluptueux : « Mangeons et buvons, car nous mourrons demain. » Que risquons-nous ? La fin d'une telle vie n'est pas seulement la volupté, comme se l'imaginent quelques-uns, mais la mort, suivie de l'extinction de tout sentiment. Au contraire, si le Créateur prend quelque intérêt à son œuvre, et s'il met une différence entre l'innocent et le coupable, quand s'établit la

différence qui doit fixer le sort de l'un et de l'autre, est-ce dans cette vie, ou immédiatement après, lorsque l'âme quitte le corps et le laisse en proie à la corruption ? Or, ni l'une ni l'autre hypothèse ne me donne l'idée d'un jugement équitable. Car, dans cette vie, les bons ne sont point récompensés de leurs vertus, ni les méchants punis de leurs crimes. Je pourrais même ajouter qu'ici-bas la nature mortelle est incapable d'expier la peine de plusieurs péchés, ou de certains crimes énormes. En effet, celui dont la scélératesse aura entassé victimes sur victimes, qu'il soit brigand, prince ou tyran, celui-là pourra-t-il expier tous ses forfaits par une seule mort ? Allons plus loin : l'impie qui s'est fait de la Divinité une idée monstrueuse, qui passa sa vie à l'insulter par ses blasphèmes et par ses sarcasmes, qui n'eut rien de sacré, qui foula aux pieds les plus saintes lois, qui ne respecta pas plus la pudeur des enfants que celle des femmes ; qui mit sa gloire à faire des malheureux, livrant aux flammes les maisons et les habitants, portant le ravage d'une contrée dans une autre contrée ; ensevelissant dans le même tombeau des générations, des peuples, des nations entières, un tel monstre peut-il, dans un corps mortel, suffire à des peines proportionnées à tant de crimes, puisque la mort l'enlève à la rigueur des supplices qu'il mérite, et que sa nature mortelle se trouve trop faible pour expier le moindre de ses forfaits ? Ce n'est donc point dans la vie présente que la justice de Dieu s'exerce dans toute son étendue. Nous allons voir que ce n'est point non plus immédiatement après la mort.

XX. Ou bien, la mort est l'extinction totale de la vie, de manière que l'âme s'évanouit comme un souffle et qu'elle périt avec le corps ; ou bien, l'âme se conservant par elle-même sans se corrompre, ni se diviser, ni se dissoudre, le corps seul périt et se décompose, sans garder aucun souvenir du passé, aucun sentiment de ce qu'il lui est arrivé à l'occasion de l'âme. Si la vie de l'homme s'éteint tout entière, c'en est donc fait : il est vrai de dire que Dieu ne se mêle pas de l'homme, qu'il ne distingue pas le bon du méchant. Alors se reproduit tout ce que nous avons dit d'une vie qui n'a plus de frein, et cette

foule de conséquences absurdes qui en découlent, cet affreux abîme de l'athéisme. Mais si le corps seul périt, si chacune de ses parties se dissout et retourne à ses éléments primitifs, tandis que l'âme subsiste par elle-même, incorruptible de sa nature, en ce cas il ne peut encore y avoir de jugement, ou s'il y en a un, il ne sera pas équitable. Mais c'est un crime de supposer qu'un jugement émané de Dieu puisse être injuste. Or, je vous le demande, où serait la justice de ce jugement, si celui qui a fait le bien ou le mal n'est pas là? En effet, c'est à l'homme, et non point à l'âme seule, qu'il faut attribuer les actions de la vie soumises à ce jugement. Pour tout dire, en un mot, un jugement semblable est inique sous tous les rapports.

XXI. Si le bien est récompensé, il y aura évidemment injustice envers le corps qui a partagé les combats livrés pour la vertu, sans entrer en partage de la récompense que méritent ces combats; il y aura injustice à ce que l'âme reçoive le pardon de certains péchés, en considération des misères et des exigences du corps, sans associer ce même corps aux récompenses pour lesquelles ils ont combattu de concert pendant la vie. Mais si le mal est puni, voilà les intérêts de l'âme lésés, puisqu'elle porte seule la peine des fautes commises à l'instigation du corps, et pour s'être trop facilement laissée entraîner aux mouvements déréglés de cet allié incommode, tantôt par surprise et par séduction, tantôt par une espèce de violence, quelquefois par faiblesse pour ce corps, dont la conservation la rendait trop prodigue de soins et de complaisances. Quelle injustice de punir cette âme pour des fautes qui ne tenaient pas à sa nature, et vers lesquelles aucune affection, aucun mouvement déréglé ne la portait; telles que la débauche, la violence, l'avarice, et tous les crimes qui en découlent? Si l'âme ne s'en rend coupable que dans le tumulte et le trouble où jettent des passions qui ne sont pas réprimées, et si ces passions n'ont leur source que dans les exigences du corps, dont on flatte trop les caprices; si les idées de jouissance temporelle, de mariage, de commerce et de tant d'autres choses dont on peut abuser, et qui donnent

lieu d'examiner si elles sont bonnes ou mauvaises, n'a tant d'empire sur l'âme qu'à raison du corps, où donc est l'équité d'un tel jugement ? Eh quoi ! le corps éprouve les premières sensations, il entraîne le consentement de l'âme, il l'associe aux actes qu'il exige, et celle-ci est seule responsable de ces actes ? La convoitise, les voluptés, la crainte et la douleur, dont les excès sont dignes de châtimement, ne reconnaissent d'autre principe que le corps ; et cependant les fautes qui en sont la suite, et le châtimement de ces fautes, pèseraient tous sur l'âme seule ; sur l'âme, par elle-même, exempte de tous ces besoins, à l'abri de la convoitise, de la crainte et de toutes les passions auxquelles l'homme est sujet ? Et quand même on attribuerait à l'homme, et non point au corps seulement, tous ces mouvements tumultueux, ce qui est très-raisonnable, puisque sa vie résulte de l'union de deux substances différentes, encore ne dirons-nous point que ces mouvements puissent convenir à l'âme, si nous considérons attentivement sa nature en elle-même. En effet, si elle n'éprouve aucun besoin d'aliment, sans doute elle ne désirera point ce qui est inutile à son existence, elle ne se portera point vers des objets dont elle ne peut user ; elle sera insensible à la pauvreté, à la privation de biens dont elle n'a que faire.

En outre, si elle est au-dessus de la corruption, elle n'a point à redouter ce qui donne la mort ; elle n'appréhende ni la faim, ni la maladie, ni l'amputation des membres, ni aucun danger ; elle ne craint ni le fer, ni le feu ; car rien de tout cela ne saurait lui causer la moindre douleur, la plus légère affliction, puisque sa nature la soustrait aux impressions qui n'affectent que le corps. S'il est absurde d'imputer à l'âme ces divers mouvements, comme s'ils lui étaient propres, ne serait-ce pas le comble de l'injustice, ne serait-il pas indigne de Dieu, de faire peser sur elle seule le poids des fautes qui en résultent, et des supplices qui sont attachés à ces fautes ?

XXII. Puisque la vertu est de l'homme, et que le vice qui lui est opposé n'appartient point à l'âme séparée du corps ou existant par elle-même, peut-on raisonnablement en faire le par-



tage exclusif de l'âme et transporter sur elle seule le châtiment ou la récompense? Comment est-il possible d'imaginer même la constance et la force, dans l'âme considérée à part, elle qui n'a point à craindre la mort, ni les blessures, ni la mutilation, elle qui ne redoute aucun accident, ni les fouets sanglants, ni la douleur qui en résulte, ni les maux qui naissent de cette douleur? Comment concevoir la continence et la tempérance dans une âme qui seule ne serait jamais poussée au désir de manger et de boire, de se livrer à la volupté, aux plaisirs des sens; que rien ne troublerait au dedans, que rien n'irriterait au dehors? Comment concevoir en elle la prudence, si elle n'a rien à faire, rien à omettre, rien à choisir, rien à éviter; si enfin elle n'a en elle-même ni mouvement, ni élan naturel pour agir extérieurement? Comment enfin la justice pourra-t-elle convenir aux âmes, soit entre elles, soit à l'égard de quelque autre créature d'une nature semblable ou différente, puisqu'elles n'ont ni raison, ni moyen aucun de distribuer la justice proportionnellement, et de la mesurer au mérite, excepté toutefois le respect qu'elles doivent à Dieu? Puisqu'en outre elles n'ont ni aptitude, ni ardeur pour jouir de ce qui leur appartient, ou s'abstenir de ce qui est à autrui; (car l'usage ou la privation des choses naturelles régarde ceux qui sont nés pour en jouir.) Or, l'âme est sans besoins, elle est incapable, par sa nature, de pouvoir user d'un objet plutôt que d'un autre; voilà pourquoi nous ne pouvons préciser, dans une telle constitution, la fonction propre de chacune des substances qui composent l'homme.

XXIII. Mais n'est-ce pas le comble de la déraison, de lui donner des lois revêtues d'une sanction divine, et d'imputer à l'âme seule l'observance ou la transgression de ces lois? En effet, aucun autre que celui pour qui la loi a été faite ne doit porter la peine de l'infraction de cette loi? Or, le sujet pour qui la loi a été faite, c'est l'homme, et non pas l'âme uniquement. C'est donc à l'homme, et non pas à l'âme toute seule qu'il faut s'en prendre de l'infraction de la loi; car Dieu n'a point dit aux âmes de s'abstenir des choses qui n'ont aucun rap-

port avec elles, comme l'adultère, le meurtre, le larcin, le vol, le mépris des parents, et en général tout désir injurieux ou nuisible au prochain. En effet, ce précepte, « honore ton père et ta mère, » porterait à faux, s'il s'adressait à l'âme seule, puisque les noms de père et de mère ne lui conviennent point; les âmes n'engendrent point d'autres âmes de manière à mériter le titre de père et de mère, ce sont les hommes qui engendrent d'autres hommes. Par une raison toute semblable, ce n'est pas à l'âme que le législateur a dit : « Tu ne commettras point l'adultère. » Parmi les âmes, il n'y a pas de différence de sexe, dès lors, nulle possibilité de faire un mauvais usage de cette différence, et partant aucun désir. Or, sans désir, l'acte ne saurait avoir lieu; et sans l'acte, il n'y a pas d'union légitime, c'est-à-dire de mariage; par conséquent, s'il n'y a pas même lieu à une union légitime, il ne peut être question ni d'ardeur coupable pour une femme étrangère, et de commerce criminel avec elle.

Le larcin ou l'avarice ne sont point encore des défenses qui puissent être faites à l'âme; car elle n'a aucun besoin des objets dont le désir porte d'ordinaire à dérober ou prendre de vive force; il ne lui faut à elle ni or, ni argent, ni troupeaux; en un mot, rien de ce que notre indigence nous fait rechercher pour la nourriture, pour le vêtement, ou pour tout autre usage de ce genre; ce serait bien peu connaître la nature d'une âme immortelle. Mais laissons discourir à leur aise, sur cette matière, ceux qui veulent tout dire sur un sujet, et pousser à outrance leur adversaire. Pour nous, contents de cette dernière raison, et des preuves précédentes, dont l'accord établit si bien le dogme de la résurrection, nous croyons inutile de nous y arrêter plus longtemps; car notre dessein n'est pas d'épuiser le sujet, mais seulement d'indiquer à nos auditeurs ce qu'il faut penser de la résurrection, et de mettre à leur portée les arguments sur lesquels s'appuie cette vérité.

XXIV. Après avoir rempli la tâche que nous nous étions imposée, il ne reste plus qu'à développer l'argument tiré de la fin de l'homme. Déjà on a pu aisément le déduire de tout

ce que nous avons dit; je ne m'y arrêterai qu'autant qu'il est nécessaire pour remplir ma promesse, et prévenir le reproche qu'on pourrait me faire d'avoir omis quelques preuves et de laisser incomplète la division que j'avais adoptée. Pour cette raison, et dans l'intérêt de ceux qui approfondiront cette matière, qu'il nous suffise des réflexions suivantes : la nature ni l'art ne produisent rien qui n'ait une fin particulière; tout nous enseigne cette vérité, le bon sens, l'expérience, chacun des objets placés sous nos yeux. En effet, ne voyons-nous pas que la fin qui fait agir le laboureur est différente de celle que se propose le médecin? n'est-il pas vrai que les plantes que nous voyons sortir de la terre n'ont pas la même destination que les animaux qui se nourrissent de ses dons, et se reproduisent naturellement les uns les autres? S'il est évident, s'il est de toute nécessité que les puissances qui sont du domaine de la nature ou de l'art aient, ainsi que leurs œuvres, une fin qui leur soit propre, il est également nécessaire que la fin de l'homme, comme fin particulière tenant à sa nature, soit mise à part de toutes les autres. Car il ne serait pas raisonnable de faire tendre à une fin commune des êtres dépourvus de jugement, et des créatures douées de raison qui peuvent se conduire avec prudence, et pratiquer la justice. L'exemption de la souffrance sera-t-elle leur fin propre? Non, car elle irait jusqu'à les confondre avec les êtres privés de sentiment. Seraient-ce les plaisirs sensibles, la jouissance de tout ce qui peut nourrir ou flatter le corps? Dans ce cas, il faudrait que la vie animale occupât le premier rang, et que la vie raisonnable ne se rattachât à rien. Or, à mon avis, cette vie animale est la fin propre de la brute, et non point celle de l'homme doué d'une âme immortelle, et d'un esprit qui raisonne.

XXV. La fin de l'homme n'est pas non plus le bonheur de l'âme séparée du corps. En effet, nous n'examinons point ici la vie ou la fin de l'une ou de l'autre des deux natures dont l'homme se compose, mais bien celle de son être tout entier formé de ces deux natures. Tout homme qui a reçu la vie doit avoir une fin propre à cette vie. Si cette fin est celle de ses

deux natures ; s'il est vrai qu'il ne peut l'obtenir tant qu'il est sur la terre, pour les raisons déjà rapportées ; ni la trouver dans l'âme séparée du corps, parce que l'homme n'existe plus quand le corps est dissout et détruit, bien que son âme subsiste toujours par elle-même, il faut nécessairement que cette fin se trouve dans un autre état, où ces deux natures se trouveront réunies pour reproduire le même être.

Concluons que les corps, qui ont payé le tribut à la nature et qui sont détruits, doivent ressusciter et que les mêmes hommes doivent répareraitre ; je dis les mêmes hommes qui ont vécu, car ce n'est pas à l'homme en général que Dieu a fixé une fin particulière, mais c'est à ces mêmes hommes que la terre a portés. Or, pour faire les mêmes hommes, il faut que les mêmes âmes restent dans les mêmes corps ; et ce retour des mêmes âmes dans les mêmes corps ne peut se faire que par la résurrection ; c'est seulement dans ce retour que je vois une fin convenable à l'homme. Sa fin consiste dans la jouissance parfaite et constante de ce qui convient à une nature douée de raison et de sagesse ; elle consiste à goûter sans interruption le bonheur dont nous avons déjà un léger écoulement des cette vie ; à contempler celui qui est, et à le glorifier sans fin. Je sais que la plupart des hommes, pour n'avoir eu que des affections terrestres et s'être livrés sans frein à leurs passions, se trouveront au moment de la mort bien éloignés de cette fin dernière ; mais le grand nombre de ceux qui ne répondent pas à leur destinée ne détruit pas cette fin commune. Il se fera une recherche, un examen sévère de la vie de chacun de nous, et selon qu'elle sera trouvée bonne ou mauvaise, chacun de nous recevra sa récompense ou son châ-  
timent.